



FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENÇAL

COMITE REGIONAL OCCITANIE



REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS VETERANS CRC Vétérans

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Vétérans de la région Occitanie. Il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

Composition

Le CRC Vétérans est composé de 32 équipes réparties en une division unique (CRC V). Cette division est composée de 4 groupes de 8 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies.

Pour l'année 2021 seulement, ces groupes seront composés de :

- 26 équipes respectivement championnes et vice-championnes de leur CDC vétérans respectif de l'année 2019
- 3 équipes supplémentaires attribuées aux Comités Départementaux classés aux trois premières places du CRC vétérans de l'année 2019
- 3 équipes supplémentaires attribuées aux Comités Départementaux classés aux trois premières places du classement du championnat régional triplettes vétérans de l'année 2019, sachant qu'un Comité ne peut avoir plus de 3 équipes

Pour les années suivantes, les groupes seront composés en fonction des montées et descentes (voir annexe).

Montées et descentes

Tant que le CNC sera un rassemblement national, il n'y aura pas de montées mais seulement des descentes (au nombre de 13) pour permettre l'accession au CRC des 13 champions de leur CDC respectif.

Phase finale

Les 2 premiers de chaque groupe, soit 8 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur deux jours en semaine.

Les rencontres de ¼ et ½ finale se feront par tirage au sort préétabli (voir annexe).

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de participants au CNC V sera celui alloué par la FFPJP.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
4 journées en semaine (1°, 2° et 4° à deux matchs, 3° à un match) selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
2 journées en semaine
1° après-midi : ¼ de finales
2° matin : ½ finale
2° après-midi : finale et match de classement
- Horaires :
 - Sur une journée à deux matchs, le premier débutera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury
 - Sur une journée à un seul match, il débutera à 14 heures.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet aller-retour le plus rapide entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 150€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus d'une heure de trajet du lieu de la finale et ne percevront qu'une seule indemnité de trajet aller-retour.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 24 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m. et 15 m. de long) toutefois il pourra être accepté, à titre exceptionnel, que ces dimensions soient réduites sans être inférieures à 3 m. de large sur 12 m. de long. Si possible, les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

- Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes
 - Quarts de finale :
 - 1° groupe A contre 2° groupe C (Quart 1)
 - 1° groupe B contre 2° groupe D (Quart 2)
 - 1° groupe C contre 2° groupe B (Quart 3)
 - 1° groupe D contre 2° groupe A (Quart 4)
 - Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 2
 - Vainqueur du Quart 3 contre vainqueur du Quart 4

MONTEES ET DESCENTES 2021 - 2022

CRC V	
2021	2022
0	19
19	13
13	
32	32

CODE DE COULEURS	
	MONTEE EN CNC V
	MAINTIEN EN CRC V
	DESCENTE EN CDC V
	MONTEE DE CDC V